## **Perrot Pascal**



Maire de Blancs-Coteaux

## 1. Agent exécutif de la commune :

- a) En tant que gestionnaire de la commune, il prépare le budget communal annuel. Il est l'exécutant des délibérations du conseil municipal. Il administre les biens communaux et en gère les revenus, signe les contrats d'achats, de ventes, de travaux et de marchés. Il est l'ordonnateur des dépenses de la commune.
- b) Il est le chef hiérarchique du personnel communal.
- c) Il est chargé d'assurer le bon ordre, la sécurité et la tranquillité publiques. Il représente la commune en justice ainsi que dans les cérémonies officielles.
- d) Il préside le conseil municipal.

## 2. Agent de l'Etat

- a) Il exécute les lois.
- b) Il participe au recensement de la population, à la révision des listes électorales, etc.
- c) Il est officier d'état civil. A ce titre, il dresse les actes de l'état civil et en tient les registres, célèbre les mariages...